

Ce rapport est un bilan intermédiaire du programme triannuel 2021-2023.

Il rappelle les dernières obligations légales (loi du 19 juillet 2023)

1. **Pour les collectivités de plus de 80 000 habitants : augmentation des quotas**
 - de 40% à 50% de primo-nominations féminines aux emplois supérieurs et de direction.
 - Amende forfaitaire à compter du 30 septembre 2024
 - 3 ans pour atteindre ce quota : à défaut pénalité jusqu'à 1% de la masse salariale
2. **Pour les collectivités de plus de 40 000 habitants : instauration d'un index de l'égalité professionnelle**
 - Mention des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et les actions mises en œuvre pour les supprimer.
 - 30 septembre 2024 : publication sur le site internet de la collectivité
 - 3 ans pour corriger les écarts : à défaut pénalité de 1% de la masse salariale

Le contenu du rapport : 3 parties

1. **Introduction : synthèse de l'évolution de la politique métropolitaine EFH :**

La loi avançant plus vite que les comportements, ma métropole déploie des actions de politiques publiques innovantes construites pour accroître la place des femmes dans différents domaines. Elle propose également de prendre sa part dans des actions de sensibilisation de différents publics.

Exemples :

- **Be a Boss : 15 juin** (Véronique Miquelly marraine de l'étape locale **et 21 septembre 2023** : trophée national des femmes entrepreneuses innovantes
- **Master class à la French Tech 13 septembre 2023: Entrepreneuriat féminin et innovation** : actions avec l'écosystème de l'innovation métropolitain (la French Tech, Anima, pays d'Aix Développement et l'incubateur de l'AMU) pour augmenter la part des femmes accueillies et leur part dans les fonds levés auprès des investisseurs (moins de 10%).
- Permettre à l'écosystème de répondre à l'égaconditionnalité des financements européens.
- **Actions de sensibilisation à destination de publics variés grâce au cinéma** : du 8 au 12 mars 2023, 5 jours de cinéma, 756 spectateurs, 11 séances dont 3 avant premières et 1 sortie nationale, 9 salles partenaires, 2 concerts, 3 cinéastes invitées, 8 professionnelles et chercheuses

2. 2^e partie : **Les actions relatives à nos politiques publiques** : 38 fiches-actions (liste en annexe)
3. 3^e partie : **Les chiffres de l'égalité professionnelle FH à la Métropole : un guide est en préparation** (non mentionné dans le rapport sur demande de la DRH qui souhaite l'évoquer préalablement avec les OS)

Points forts :

- Forte représentation des femmes dans l'encadrement supérieur : 55% (supérieure de 20 points à l'effectif global)
- Nominations CAP : 43,2% de femmes nommées dont 52,1% en promotion interne

Points de vigilance:

- Ecart de rémunération : moyenne de 8,36% conforme au niveau national. Mais plus faible en catégorie B et C qu'au niveau national

	Ecart Métropole 2022
Catégorie A	11,89%
Catégorie B	4,64%
Catégorie C	8,55%

- Les 10 plus hautes rémunérations :
 - en 2020 : 1 femmes et 9 hommes
 - en 2022 : 3 femmes et 7 hommes (identique à 2021)

